

ATELIER AIFM

GESTION FORESTIERE DANS LES ESPACES NATURELS PROTEGES

MARSEILLE 29-30 novembre 2006

THEME 1/ : EXPRIMER LES OBJECTIFS GLOBAUX

Présentation du rapport introductif

Question de base posée à l'atelier : comment exprimer les objectifs globaux de la gestion des forêts méditerranéennes dans les espaces protégés ?

Avec deux sous questions définies par l'AIFM :

- que doivent devenir les forêts méditerranéennes dans les espaces protégés en fonction des demandes sociales ?
- quels objectifs de gestion en vue des conditions du futur anticipant les changements climatiques et les changements de société ?

A/ Rappel : Une problématique complexe que l'on peut aborder par des entrées multiples

Avant toutes choses, il importe de bien préciser de quelles forêts on parle, et aussi de quels espaces protégés on parle. Malgré l'unité indéniable des écosystèmes méditerranéens, les situations autour de la Méditerranée sont extrêmement diversifiées. Il est donc apparu nécessaire de dresser un panorama de cette diversité, au moyen d'une typologie, même si celle-ci reste très schématique. Cette typologie peut se faire suivant plusieurs entrées.

Première entrée : la typologie des forêts (et espaces boisés).

Très schématiquement, on peut en distinguer trois grands types en se fondant à la fois sur leur physionomie et sur leurs usages potentiels (étant entendu que de multiples types plus particuliers ou plus localisés existent aussi) :

- les forêts susceptibles de produire du bois d'œuvre dans des conditions rémunératrices (en général forêts de résineux « nobles », sapins, cèdres, certains pins... souvent en bordure nord de la zone méditerranéenne, ou en montagne, à une altitude de plus en plus élevée en allant vers le sud). Dans de nombreux cas, cette production biologique potentielle ne se traduit pas par des productions effectives, en général pour des raisons économiques ;
- les forêts à usages multiples (bois de feu, autres produits ligneux ou non, pâturage..., les plus typiquement méditerranéennes, formées de pinèdes, taillis, maquis, garrigues évoluant selon une constante dynamique de progression/régression en fonction de la pression des usages et des incendies.

- Les autres espaces boisés (moins de 10 % de couvert de grands arbres existants ou potentiels selon la définition FAO, souvent situés dans les zones les plus difficiles : soit très haute altitude, soit zone aride ou semi-aride inférieure), essentiels pour la protection contre l'érosion.

Deuxième entrée : la typologie des espaces protégés.

Il est possible de se référer à deux classifications principales :

- la classification de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), surtout orientée vers la protection de la biodiversité, des espèces et des habitats, mais aussi des paysages, comprend six classes :
 - classe I : réserve absolue où à peu près toute activité humaine est proscrite ;
 - classe II : tourisme autorisé, prélèvements interdits ; parcs nationaux ;
 - classe III : sites exceptionnels ou « monuments naturels » ;
 - classe IV : prélèvements autorisés ; zone aménagée pour la conservation d'un habitat ou d'une espèce ;
 - classe V : panoramas marins ou terrestres protégés ;
 - classe VI : zone aménagée pour la protection des ressources.
- la classification de la MCPFE (Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe), spécialement conçue pour les forêts européennes est également bien adaptée aux forêts méditerranéennes. Par rapport à celle de l'UICN, elle insiste plus sur le niveau d'intensité des interventions de gestion. En outre, à côté des forêts protégées (conservation de la biodiversité et conservation des paysages), elle ajoute les forêts à objectifs de protection d'autres compartiments du milieu naturel (de l'eau, des sols, contre les risques...). D'où la classification :
 - classe 1 : objectif principal : protection de la biodiversité :
 - 1.1 sans aucune intervention (cf. IUCN I) ;
 - 1.2 avec interventions minimales (cf. IUCN II) ;
 - 1.3 conservation par une gestion active (cf. IUCN IV) ;
 - classe 2 : objectif principal : protection des paysages ou d'éléments naturels particuliers (cf. IUCN II, V et VI) ;
 - classe 3 : objectif principal : fonctions de protection (hors UICN).

Troisième entrée : le contexte socio-économique.

- D'un côté les pays de la « vieille Europe », où les usages productifs anciens (bois d'œuvre, bois de feu, castanéiculture....) ont, sauf quelques exceptions (le liège par exemple), perdu l'essentiel de leur importance, mais où existe une pression, souvent localement très forte, de l'urbanisation, des infrastructures, du tourisme...et des incendies.
- D'un autre côté des pays en développement (Afrique du nord principalement) où des pressions très fortes sont encore exercées par des populations rurales très pauvres (surpâturage, surexploitation du bois de feu, mise en culture de terres marginales très sensibles à l'érosion) et où les pressions de la ville sont déjà souvent très présentes.
- Entre les deux, des pays en transition, de deux sortes : transition politique (Balkans) ou transition économique (Turquie, Liban...)

Quatrième entrée : le contexte institutionnel

Grandes différences :

- dans la répartition de la propriété entre vieille Europe (environ 70 à 75 % de propriété privée) et les pays de tradition ottomane ou musulmane : propriété de l'Etat très largement dominante. Cas particuliers des pays anciennement socialistes.
- Dans le niveau de décentralisation : très élevé en Espagne et Italie ; moyen à faible en France, Portugal, Grèce ; en général très faible dans les pays du sud et de l'est.
- Dans la place tenue par la société civile, les grandes ONG, les associations d'usagers ou de défense d'intérêts locaux...

Mais similitudes, malgré tout :

- dans la culture professionnelle des « corps forestiers » nationaux, qui se définissent par rapport (et éventuellement en opposition) à la grande tradition germano-française ; qui ont souvent connu leur heure de gloire sous des régimes très autoritaires ; qui maîtrisent remarquablement les techniques de reboisement, même dans les conditions les plus difficiles, mais ont rarement été, dans le passé, de grands sylviculteurs.
- Dans les réglementations sur la protection de la nature, inspirées des normes en vigueur dans la communauté internationale, mais appliquées avec une rigueur variable.

Cinquième entrée : l'approche par la nature des usages

Les productions (marchandes ou non) :

- ligneuses (bois de feu, d'industrie, de services, de trituration, d'œuvre)
- non ligneuses (pâturage, plantes comestibles, médicinales, à parfum..., champignons, gibier, liège, miel, fruits....)

les usages sociaux

- loisirs (promenade, observation de la nature, sports en milieu naturel, chasse...)
- paysage (cadre de résidence, tourisme)

les « services environnementaux », selon la terminologie adoptée par le « millenium assessment » :

- biodiversité floristique et faunistique (aux trois échelles : diversité de la génétique des populations de chaque espèce, diversité des espèces, diversité de la mosaïque paysagère).
- Cycle de l'eau (étiages, crues, qualité).
- Sols et lutte contre l'érosion
- Air et climat

Sixième entrée : les acteurs bénéficiaires des droits et usages.

Elle recoupe évidemment la précédente

- produits et services marchands (bois de papeterie ou de sciage, chasse commerciale...)
- auto-consommations
- libre-accès de droit ou, plus souvent de fait (promenade, cueillette...)
- usage communautaire (pâturages communaux, chasses communales...)
- bien public par nature (biodiversité, climat...)

Septième entrée : les modes de gestion des espaces et des usages

Elle recoupe également les précédentes

- gestion public par un organisme spécialisé, national, provincial, ou local (parcs...)

- gestion privée, libre, ou encadrée, par des règlements (codes forestiers) ou des mesures volontaires (procédures de certification)
- gestion en bien commun, selon un droit coutumier ou écrit (chartes...)
- abandon et non-gestion de facto...

Toutes ces entrées finissent par être un peu indigestes, et le nombre de cas possibles est très grand. Pour la clarté et l'efficacité du débat, il faudrait peut-être se limiter à certains. Mais d'un autre côté, si l'on veut vraiment faire quelque chose qui intéresse la totalité des pays circum-méditerranéens, il ne faut pas trop se limiter. Il faudra sans doute s'adapter en fonction des centres d'intérêt des personnes présentes dans l'atelier.

Par exemple, après avoir rappeler la complexité du problème, on pourrait faire un tour de table pour que chacun précise les questions qui l'intéressent le plus, et qu'il place en priorité dans ce menu.

B/ Quelques éléments de prospective

Pour répondre de manière pertinente aux questions posées, des éléments de prospective sont indispensables dans au moins deux domaines :

1/ La prospective des changements climatiques au niveau du globe, et de leur traduction locale au niveau des diverses régions du bassin méditerranéen :

Pour cela, il convient de se référer aux travaux du GIEC/IPCC. **Gilles Bonin**, professeur à l'université de Marseille interviendra sur ce point.

2/ La prospective des changements sociaux et économiques autour de la Méditerranée.

Pour cela on peut se référer aux récents travaux du **Plan Bleu**, notamment à son rapport : *Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement* (Ed. de l'aube, octobre 2005). Je vais vous en donner une très rapide présentation, en me limitant aux points qui concernent notre sujet.

Jean de Montgolfier

29 novembre 2006